

**PROVINCE DE QUÉBEC
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie, tenue le 18 janvier 2023, a été adopté le règlement TNO-68-2022 « relatif à la démolition d'immeubles ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 30E JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière